

1 | Un contexte institutionnel marqué par un éparpillement des interventions

- Un champ éclaté propice à la multiplication des initiatives sans un cadre de concertation apte à fédérer les actions et permettant de contrecarrer les chevauchements dans les programmes ainsi qu'une redondance dans les interventions.
- Une pluralité de structures ministérielles et d'agences gouvernementales se retrouve avec des pans de responsabilités
- Une diversité des acteurs et une instabilité dans la gouvernance des migrations.
- Des interventions ponctuelles qui ne s'alignent pas sur les stratégies de l'État et/ou sur les instruments de planification des territoires affectés. Ce qui n'est pas sans effet sur la coordination des interventions.

2 | Le Sénégal n'est pas seul maître de son « destin migratoire »

De 2005 à 2019, le Sénégal n'a jamais été « maître » de ses choix en matière de politiques et programmes migratoires. Le contexte et les orientations qui prévalent au niveau global ont déterminé les options au niveau national, influant ainsi sur les dispositions, les stratégies de mise en œuvre et les cibles des politiques et programmes. Ces derniers ont été mis en œuvre par rapport au diptyque : dissuasion de « l'émigration irrégulière » et « fixation » des candidats à l'émigration et des « personnes retournées » dans leurs terroirs par l'intermédiaire d'initiatives destinées à y favoriser le « développement » et accroissement du potentiel entrepreneurial des jeunes et des « candidats à l'émigration ».

De 2005 à 2019, on note l'absence d'une ligne politique claire et cohérente ainsi qu'une discontinuité dans la gouvernance des enjeux et défis posés par les migrations. Le tout sur fond de tâtonnements et d'improvisations au gré notamment de l'évolution de la conjoncture nationale et internationale au sujet des migrations mais surtout des pressions exercées par l'Union européenne et certains de ses États membres (France, Espagne, Italie).

Encadré 1 : Limites des politiques migratoires

« On ne peut pas parler de politiques migratoires au Sénégal. Tout ce qu'on a, ce sont des solutions ponctuelles à des situations ponctuelles au gré de l'émotion qu'elles créent. Toutes les initiatives viennent des pays européens. Notre pays est dans une position très réactive, une attitude de suivisme. C'est sûr qu'on est dans un contexte d'une inégalité très fragrante. Nos États ne font qu'appliquer des mesures de l'Union européenne [...]. Ce qui a été élaboré et qu'on veut présenter comme la politique nationale migratoire du Sénégal, elle n'en est pas une ! C'est juste un diagnostic puis un assemblage de projets des structures qui ont participé au processus [...]. Si on compare cette politique avec celle de pays comme le Maroc ou l'Inde, on voit vite sa faiblesse. »

Source : Entretien avec un responsable d'ONG, Dakar, 22 mai 2019.

3 | Des programmes répondant à des urgences et des besoins ponctuels de gestion de la migration

Le bilan des politiques et programmes migratoires laisse voir une répétition sans fin dans les programmes et projets, les objectifs et les modalités de mise en œuvre. La plupart des projets et programmes a davantage répondu à des urgences et des besoins ponctuels de gestion de la migration. Cette étude met en lumière un faible impact des projets et programmes mis en œuvre ainsi que leur faible appropriation par les populations locales notamment dans les zones de départ. Les projets et programmes ne peuvent guère se substituer aux dynamiques de développement territorial devant être impulsées par l'État, les collectivités et les populations.

Les politiques et programmes migratoires ont davantage eu pour vocation de répondre à un agenda européen des migrations plutôt que de représenter des solutions pérennes aux contraintes structurelles et conjoncturelles de développement auquel fait face le Sénégal.

4 | La période 2005 à 2019 est marquée par deux pôles que sont dissuasion et la fixation

Globalement, de 2005 à 2019, les politiques et programmes migratoires mis en œuvre au Sénégal, pour la plupart, l'ont été par rapport aux deux pôles que sont la dissuasion de « l'émigration irrégulière » et la « fixation » des candidats à l'émigration et des personnes retournées dans leurs territoires par l'intermédiaire d'initiatives destinées à y favoriser le développement et à accroître les capacités d'action et le potentiel entrepreneurial des « exclus de la migration ». Donc, pendant toute cette période, il n'y a presque pas eu de programmes ni de projets dédiés à la promotion de l'émigration légale. Les rares expériences ayant existé l'ont été surtout dans le domaine de la « migration circulaire de travail ». On peut notamment citer la courte expérience initiée avec l'Espagne à partir de 2007 pour le recrutement de femmes utilisées comme main d'œuvre pour la cueillette de fraises dans le Sud de l'Espagne dans le cadre des « contrats en origine »¹.

5 | Les montants financiers mobilisés et les domaines dans lesquels ils ont été dépensés

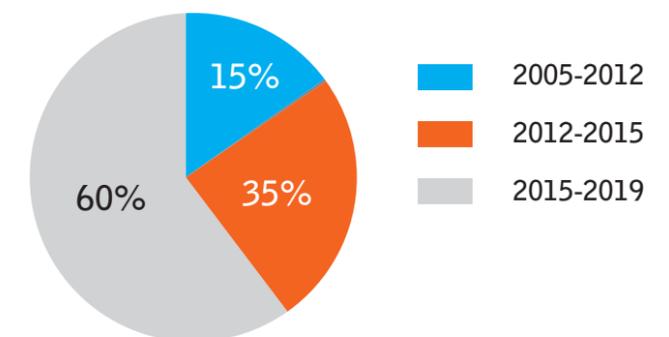
- La période 2005-2012 : verrouillage des possibilités de migration légale qui a eu pour conséquence des départs en migration par la mer visant à contourner les points de contrôle, ampleur des migrations irrégulières à bord de pirogues communément surnommées *barça wala barsakh*² ; mise en œuvre du dispositif FRONTEX, récession économique dans les pays principaux européens de destination des Sénégalais, etc. ;

¹ Les « contrats en origine » désignent les contrats que les candidats à la migration temporaire signent dans leur pays avant de migrer. Les personnes sélectionnées s'engagent à ne pas demeurer en Espagne au terme de leur contrat. Le projet repose sur un dispositif basé sur la sélection de saisonnières agricoles directement au Sénégal, le suivi du déplacement, du séjour et du travail de ces femmes dans le Sud de l'Espagne, l'accompagnement de leur retour. Pour plus de détails sur cette courte expérience de « migration circulaire », voir Aly Tandian (coord.), 2011. Protection sociale des migrantes sénégalaises évoluant dans les activités agricoles et les services aux particuliers en Espagne, GERM-CRDI.

- la période 2012-2015 : deuxième alternance politique au Sénégal en 2012, financements européens orientés pour encourager les « retours » des ressortissants sénégalais se trouvant en Europe, « migrations clandestines » le long des routes terrestres, enjeux autour de l'orientation des transferts vers des investissements productifs, etc. ;

- la période 2015-2019 : sommet de La Valette, mise en œuvre du Fonds fiduciaire de l'Union européenne, afflux de financements pour « lutter contre les causes profondes de la migration », élaboration de la politique nationale de migration du Sénégal, etc.

Figure : Répartition de l'argent des migrations selon les trois périodes de découpage de cette étude-bilan.



Source : Compilations dans le cadre de cette étude-bilan, août 2019

6 | Des montants financiers importants pour des résultats globalement mitigés

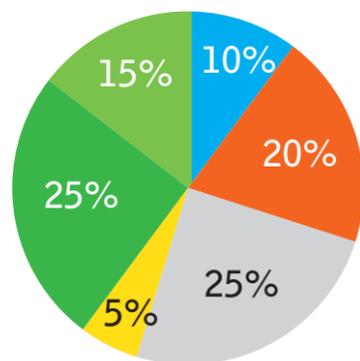
Les financements et les investissements injectés dans les politiques migratoires, servent surtout à décourager l'émigration à travers la mise en place d'un arsenal destiné à rendre les départs toujours plus difficiles. Une palette diversifiée de moyens est utilisée pour y arriver : des dispositifs contraignants dans le cadre notamment du contrôle des frontières et des moyens qu'on peut qualifier de plus « soft » car visant à fournir des alternatives à la « migration irrégulière ».

De 2005 à 2019, si on se base sur le décompte fait à partir de la compilation des différents budgets des projets et programmes migratoires sur lesquels nous avons réussi à obtenir des informations sur les montages financiers, on peut estimer que plus de 200 milliards francs CFA (soit environ 306 millions d'euros) ont été consacrés à la mise en œuvre de différentes initiatives (politiques, programmes et projets) dans le domaine des migrations.

² *Barça wala barsakh* signifie en langue wolof : *Barça* ou la mort », donc atteindre Barcelone ou périr dans l'Océan atlantique. Ceci mettait en lumière le niveau de détermination à braver les risques à bord des pirogues devant permettre aux candidats d'atteindre les Îles Canaries après plusieurs jours de traversée.

Près du tiers de ce montant est allé vers des actions visant à « décourager » les migrations à travers un accroissement et un resserrement des dispositifs de contrôle aux frontières, des actions de sensibilisation sur les dangers de « l'émigration irrégulière » et à diverses initiatives visant à améliorer les conditions de vie et les opportunités socioéconomiques dans les zones de départ.

Figure : Répartition des politiques et des programmes selon leurs objectifs



- Sensibilisation aux dangers de l'émigration irrégulière
- Renforcement des moyens de contrôle des frontières
- Amélioration des conditions socioéconomiques dans les zones de départ
- Appui institutionnel
- Réintégration des migrants de retour
- Lutte contre les migrations irrégulières

Source : Compilations dans le cadre de cette étude-bilan, août 2019.

7 | La modicité des montants accordés en vue de la mise en œuvre de projets de réintégration



Une expression est revenue de manière récurrente dans les discours lors des entretiens effectués avec les migrants de retour dans le cadre de cette étude. Elle a trait à la modicité des montants accordés en vue de la mise en œuvre de projets de réintégration. Un autre constat fréquemment mentionné dans les verbatim est relatif au manque d'informations au sujet des soutiens existants et des moyens d'y accéder. Cette situation met en relief la déconnexion entre l'offre et la demande.

« J'ai tenté de partir en Europe en passant par le Mali puis le Niger et la Lybie. Je suis resté bloqué au Niger avec beaucoup d'autres jeunes sénégalais. Nous avons connu la galère dans ce pays. Lorsque l'OIM nous a proposé de rentrer au Sénégal, moi je n'ai pas hésité car je n'en pouvais plus. Lorsque je suis rentré, on nous a proposé des montants insignifiants pour pouvoir faire quoi que soit. L'argent qu'on te donne, c'est tellement faible pour démarrer une activité. En plus, ce qu'ils ignorent, c'est ce que nous endettons ou bien nous vendons tous nos biens pour partir, donc tu es rapatrié, la situation qui t'a amené à partir n'a pas changé d'un iota. Ce n'est pas des montants d'argent aussi faibles qu'on amènera à renoncer à l'Europe. »

(Entretien, migrant de retour dans le cadre du retour volontaire assisté de l'OIM, Saint-Louis, juillet 2019).

Fondation Heinrich Böll Sénégal
Rue de Louga x Impasse PE 10
BP: 49 87 - Point E
Dakar - Sénégal

T +221 33 825 66 94 | F +221 33 825 66 94
E info@boell.org | W www.sn.boell.org



Design by above-studio.com



ÉTUDE-BILAN SUR LES POLITIQUES ET PROGRAMMES MIGRATOIRES AU SENEGAL DE 2005 À 2019



Pixpoetry-unsplash